Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-113_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 10 novembre 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°113-2026

PACTE DE GOUVERNANCE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

DELIBERATION

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du bureau statutaire de Saint Brieuc Armor Agglomération le 8 octobre 2026,
Vu la délibération DB-253-2026 du conseil d'agglomération du 22 octobre 2026 portant la tenue d'un sur le pacte de gouvernance de Saint Brieuc Armor Agglomération pour la période 2026-2032,
Considérant que la délibération DB-253-2026 a été notifiée à la commune de Plérin le 26 octobre 2026,
Considérant qu'il convient de recueillir l'avis des conseils municipaux des communes membres sur le pacte de gouvernance de l'EPCI dans les 2 mois à compter de sa transmission,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Arnaud LE BRETON, Conseiller municipal,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	33	Pouvoir		Votants	33	Absent
Voix pour	27	Voix contre	3	Abstentions	3	

EMET un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Saint Brieuc Armor Agglomération annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Loïc BARBOT	Jérôme KERHARDY

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-113_2026-DE